

autre motif, de remplir les devoirs de sa charge, il sera loisible au maire de la cité, de nommer par un écrit revêtu de son seing, une personne convenable pour agir comme assistant du dit officier nommé par le dit conseil ; et tout tel assistant, durant le temps pour lequel il aura ainsi été nommé, remplira les devoirs de la charge du dit officier nommé par le dit conseil ; et toutes les matières et choses faites par le dit assistant, durant sa nomination, auront la même force et validité que si elles avaient été faites par l'officier nommé par le conseil de la dite cité. 5 10

Vacances extraordinaires des conseillers et auditeurs ; comment remplies.

XXXII. Et qu'il soit statué, que si après la passation de cet acte il survient aucune vacance extraordinaire dans la charge de membre du conseil de la dite cité ou dans celle de cotiseur pour aucun quartier d'icelle, les personnes qualifiées à voter dans le quartier où la dite vacance sera survenue, à tel jour qui sera fixé par le maire après que la dite vacance sera survenue, éliront parmi les personnes qualifiées pour être membres du dit conseil, une personne dûment qualifiée pour remplir la dite vacance ; et telle élection se fera, et les voix seront recueillies, et les autres procédures seront conduites en la manière et sujettes aux dispositions contenues dans le présent acte à l'égard des autres élections de membres du dit conseil ; et toute personne ainsi élue demeurera en charge jusqu'à l'époque où la personne au lieu et place de laquelle elle aura été élue, se serait retirée d'office dans le cours ordinaire, et elle se retirera alors d'office, mais pourra, si elle est alors qualifiée, être immédiatement réélue ; Pourvu toujours, qu'aucune élection n'aura lieu pour remplir une vacance extraordinaire entre le premier jour de janvier et le premier jour de mars de chaque année ; et si un conseiller, après avoir été en charge pendant l'espace de six mois, fait connaître au conseil qu'il désire résigner, il lui sera permis de le faire du consentement des trois quarts des membres présents 15 20 25 30 35 40 45